



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/51/324
11 septembre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante et unième session
Point 101 b) de l'ordre du jour provisoire*

FORMATION ET RECHERCHE : UNIVERSITÉ DES NATIONS UNIES

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION	1 - 4	3
II. CONFÉRENCES MONDIALES DES NATIONS UNIES	5 - 12	3
III. LES MÉCANISMES PERMANENTS DE L'ONU ET L'UNIVERSITÉ DES NATIONS UNIES	13 - 16	5
A. Assemblée générale	13 - 14	5
B. Le Conseil économique et social et ses organes subsidiaires	15 - 16	5
IV. PROGRAMMES DE RECHERCHE DE L'UNIVERSITÉ DES NATIONS UNIES	17 - 24	6
V. COORDINATION ET INTERACTION AU SEIN DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES	25 - 35	7
A. Interaction avec le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies	25 - 26	7
B. Réunions de hauts fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social	27 - 28	8

* A/51/150.

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
C. Interaction avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture	29 - 31	9
D. Participation de l'Université des Nations Unies aux travaux des organes du Comité administratif de coordination	32 - 25	9
VI. QUESTIONS DIVERSES	36 - 37	10
VII. CONCLUSION	38	10

I. INTRODUCTION

1. À sa quarante-neuvième session, l'Assemblée générale, par sa résolution 49/124 relative à l'Université des Nations Unies (UNU), a notamment prié le Secrétaire général de lui présenter un rapport concernant les moyens novateurs propres à permettre aux autres organismes des Nations Unies d'améliorer la communication et l'interaction avec l'Université et de tenir compte de ses travaux dans toutes leurs activités pertinentes.
2. Le présent rapport doit être considéré en parallèle avec le rapport du Conseil de l'Université des Nations Unies sur les activités menées par l'UNU en 1995 (A/51/31), dont une section est entièrement consacrée à l'interaction avec le système des Nations Unies (par. 183 à 211). Les divers exemples témoignant d'une interaction croissante entre l'Université et les organismes des Nations Unies qui sont fournis dans le présent rapport ne constituent pas une liste exhaustive, mais visent seulement à rendre compte des principales tendances du renforcement de la communication et de l'interaction entre les activités de l'Université et celles des autres organismes du système.
3. Les deux principes fondamentaux qui sous-tendent le développement d'une interaction effective entre l'Université et le système des Nations Unies sont inscrits dans les deux premiers articles de la Charte de l'Université. L'UNU et son Conseil se sont en effet fixé pour ligne d'action essentielle de renforcer les relations avec les autres organismes du système tout en préservant l'autonomie dont jouit l'Université dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies.
4. Au niveau intergouvernemental, l'UNU a fourni différents apports au processus de prise de décisions, notamment en présentant les résultats de travaux de recherche; en fournissant des données concrètes destinées à figurer dans les rapports; et en organisant des manifestations spéciales à l'occasion ou en prévision de réunions de politique générale. Au niveau interinstitutions, l'UNU a participé à des réunions de hauts fonctionnaires de l'ONU dans les domaines économique et social, aux réunions de divers organes subsidiaires du Comité administratif de coordination (CAC) et à des consultations destinées à promouvoir des activités communes, y compris à l'élaboration de la perspective à moyen terme ainsi que du programme et du budget de l'Université. Le Secrétaire général a récemment pris des initiatives visant à assurer une participation plus systématique de l'UNU aux travaux de divers organes du CAC, contribuant ainsi à promouvoir une meilleure intégration des activités de l'Université à celles du système des Nations Unies.

II. CONFÉRENCES MONDIALES DES NATIONS UNIES

5. Au cours de ces dernières années, les grandes conférences des Nations Unies ont contribué pour une large part à définir les principales orientations de l'action menée par les organismes des Nations Unies dans les domaines économique, social, environnemental et humanitaire. Les phases préparatoires, à l'échelon intergouvernemental, de ces conférences ont bénéficié d'apports émanant des sources les plus diverses.

6. L'UNU a participé de près aux travaux de fond menés à l'appui des grandes conférences des Nations Unies. C'est ainsi qu'elle a entrepris, dans le cadre des activités inscrites à son programme, des études et travaux de recherche en matière de politique générale dont les résultats ont été diffusés lors de la phase préparatoire de ces conférences ou lors des conférences elles-mêmes. L'Université a également organisé diverses manifestations spéciales illustrant les thèmes traités par chacune de ces grandes conférences.

7. En préparation à la Conférence internationale sur la population et le développement et en collaboration avec le Gouvernement japonais et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), l'UNU a accueilli à Tokyo, en janvier 1994, une réunion d'éminentes personnalités sur la population et le développement.

8. L'Institut mondial de recherche de l'UNU sur les aspects économiques du développement (UNU/WIDER), qui avait été chargé de servir de coordonnateur des contributions présentées par l'UNU au Sommet mondial pour le développement social, a organisé une conférence sur l'emploi dans le monde, dont les conclusions ont fait l'objet d'une compilation publiée en deux volumes sous le titre Global Employment: An International Investigation into the Future of Work, qui a été distribuée au Comité préparatoire du Sommet.

9. Les activités de recherche menées par l'UNU dans le domaine des femmes et du développement, en particulier le projet de l'UNU/WIDER concernant la restructuration mondiale et les personnels féminins dans les pays en voie d'industrialisation et en transition, et un projet de l'Institut de l'UNU pour les technologies nouvelles (UNU/INTECH) concernant le suivi de l'impact des technologies nouvelles sur le travail des femmes dans l'industrie en Asie, ont été portées à l'attention de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. Le projet de l'UNU/INTECH a abouti à la publication d'une étude intitulée Women Encounter Technology: Changing Patterns of Employment in the Third World, qui a été présentée à la Conférence.

10. L'Université s'est penchée sur les problèmes des mégapoles depuis le début des années 90, un travail de longue haleine qui se poursuit actuellement et qui donnera lieu notamment à la publication d'une série de quatre volumes sur l'évolution des fonctions des mégapoles, y compris des mégapoles d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie, dans le contexte de la mondialisation. Les mégapoles ont fait l'objet d'une réunion-débat lors de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), dont les travaux se sont achevés récemment. Deux ouvrages consacrés à ce sujet, Mega-City Growth and the Future et Emerging World Cities in Pacific Asia, ont été présentés à cette conférence.

11. Des informations concernant les travaux menés par l'UNU dans le domaine de l'alimentation et de la nutrition seront présentées au Sommet mondial de l'alimentation par le biais d'une réunion-débat d'experts.

12. Durant l'automne 1994, l'Université a fait exécuter, en collaboration avec le Département des affaires humanitaires du Secrétariat de l'ONU, une étude sur les techniques de déminage. Cette étude a fait l'objet d'une large diffusion auprès des décideurs, des universités et instituts de recherche ainsi que des organisations non gouvernementales, et a été distribuée aux participants à la Réunion internationale sur le déminage (Genève, 5-7 juillet 1995).

III. LES MÉCANISMES PERMANENTS DE L'ONU
ET L'UNIVERSITÉ DES NATIONS UNIES

A. Assemblée générale

13. Depuis 1994, les rapports annuels du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation présentent un compte rendu succinct des activités de l'Université.

14. L'UNU se prépare activement à participer à la session extraordinaire de 1997 de l'Assemblée générale, lors de laquelle seront examinés les progrès accomplis dans l'application d'Action 21¹. Elle collabore étroitement avec le Département de la coordination des politiques et du développement durable et avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) à l'organisation d'une réunion sur le système mondial de modélisation pour un développement durable. Les activités entreprises dans ce cadre consistent notamment à évaluer les moyens actuels d'interpréter les travaux de modélisation au service d'un développement durable, à formuler des recommandations visant à améliorer les systèmes de modélisation intégrée existants, à mettre au point une série de modèles apparentés en vue d'évaluations mondiales et régionales du développement durable, à promouvoir la mise au point et l'utilisation de modèles intégrés dans les pays en développement et à appuyer les activités menées par différents organismes dans ce domaine. L'Université participera également à un atelier sur la modélisation intégrée du développement durable. S'inspirant des travaux qu'elle a entrepris en 1991 sur le changement mondial et la modélisation et sur l'avenir durable de l'économie mondiale, elle fera appel à son réseau d'écorestructuration en vue d'un développement durable pour produire les informations techniques nécessaires à l'établissement de scénarios et à la réalisation de travaux de modélisation qui seront présentés à la Commission du développement durable. En outre, l'UNU prendra part à la Conférence de Tokyo sur l'action internationale pour la protection de l'environnement (12-24 mars 1997), organisée en collaboration avec Global Education Associates, en préparation à la session extraordinaire de 1997 de l'Assemblée générale.

B. Le Conseil économique et social et ses organes subsidiaires

15. L'UNU a organisé, en collaboration avec le Département de la coordination des politiques et du développement durable, une réunion-débat de haut niveau consacrée à l'avenir du développement durant la session de fond de 1995 du Conseil économique et social. Cette manifestation spéciale, organisée à l'occasion du cinquantième anniversaire du Conseil, a rassemblé d'éminents spécialistes tant de la théorie que de la pratique de la coopération pour le développement. Son objectif était de faire le point de l'action accomplie en matière de coopération pour le développement et de susciter un large débat, ouvert sur l'avenir, sur les problèmes conceptuels, institutionnels et opérationnels qui restent à résoudre dans le domaine du développement.

16. Le résumé d'une étude de l'UNU/INTECH intitulée "Environmentally sound technologies and the relevance of enforced environmental legislation: the case of Mexico" a été présenté à la Commission du développement durable en avril 1995.

IV. PROGRAMMES DE RECHERCHE DE L'UNIVERSITÉ DES NATIONS UNIES

17. L'UNU a lancé une série de programmes de recherche portant sur les questions soulevées par Action 21 ainsi que par Agenda pour la paix, Agenda pour le développement et le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique.

18. L'Université a lancé une importante initiative de recherche sur les Nations Unies au XXI^e siècle lors d'un colloque qui s'est tenu à son siège, à Tokyo, les 21 et 22 novembre 1996. L'objectif de ce projet de recherche de cinq ans est d'étudier et de proposer aux organisations internationales, en particulier à l'Organisation des Nations Unies, des modèles qui répondent au mieux aux besoins de l'humanité au XXI^e siècle. Ce projet débouchera sur la formulation de recommandations et d'avis pratiques. Les sujets d'étude retenus portent notamment sur les États et la souveraineté; la citoyenneté mondiale; le régionalisme et les organisations internationales; et la fonction publique internationale.

19. Ce projet fait suite au projet de cinq ans intitulé "Le multilatéralisme et le système des Nations Unies" qui a récemment été mené à bien et dont l'objet était de mettre en lumière l'interaction entre l'évolution de la structure de l'ordre mondial et la restructuration des organisations internationales. Un compte rendu des résultats de ce projet paraîtra dans le prochain numéro de Global Governance, une revue orientée vers l'action, coparrainée par l'UNU et l'Academic Council of the United Nations System, qui vise à fournir aux spécialistes et aux universitaires un cadre de discussion sur le rôle et l'impact des institutions internationales et des mécanismes multilatéraux dans les domaines interdépendants de la paix et de la sécurité internationales; du développement économique et des droits de l'homme; et de la préservation de l'environnement. Ce projet a en outre donné naissance à une publication intitulée The United Nations System, qui présente une étude comparative de l'évolution des organisations internationales, des récentes propositions de réforme de l'ONU et des études de cas de politiques nationales à l'égard du système des Nations Unies.

20. Dans le prolongement de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, l'Université a apporté sa contribution personnelle à Action 21 en établissant un "Programme sur le développement écologiquement durable", qui a été approuvé par son Conseil. Dans le cadre de ce programme, l'Université poursuit ses activités à long terme portant sur l'écologie des régions montagneuses et le développement durable. C'est ainsi qu'elle a participé activement aux travaux du Comité interorganisations sur le développement durable, notamment en ce qui concerne le chapitre 13 d'Action 21 intitulé "Gestion des écosystèmes fragiles : mise en valeur durable des montagnes".

21. Avec le concours du Canada, l'Université s'emploie actuellement à mettre en place un réseau international pour l'eau, l'environnement et la santé, qui traitera des aspects cruciaux reliant l'eau, le développement et la santé humaine, question qui intéresse tout particulièrement les pays en développement. Ce réseau, qui vise au développement des capacités, fera appel aux connaissances spécialisées d'universités et de centres de recherche canadiens et aura pour objectif prioritaire, dans un premier temps, la mise au point de programmes de formation pédagogiques adaptés à des besoins précis.

22. Dans le cadre du chapitre 14 d'Action 21 (et des articles 8 et 10 de la Convention sur la diversité biologique), le projet de l'ONU intitulé "Population, aménagement du territoire et modifications de l'environnement" étudie les corrélations entre la dynamique de la population et les modifications de l'environnement. Il examine en particulier les mécanismes d'adaptation des systèmes de gestion des ressources indigènes et d'utilisation du sol par le biais d'une série de projets de recherche locaux portant sur des zones agro-écologiques vitales de climat tropical et sous-tropical. Cinq groupes de recherche ont déjà été mis en place. L'objectif à court terme de ce projet est de mettre au point des modèles d'écosystème et d'aménagement du territoire viables, respectueux de l'environnement et faisant appel à la participation dans des zones prioritaires occupées par de petits exploitants agricoles, et qui mettent l'accent sur l'importance des compétences et du savoir de ces agriculteurs pour le maintien de la diversité agricole. À plus long terme, le projet a pour objectif de contribuer à l'élaboration de politiques, à la conception de projets et au développement des capacités dans les domaines pertinents, en vue d'aboutir à des résultats susceptibles d'être reproduits et de s'inscrire dans des stratégies de développement rural qui concilient une agriculture de petits exploitants et un aménagement du territoire viables des points de vue écologique, économique, culturel et social avec la conservation de la biodiversité.

23. Un atelier sur les systèmes d'aide à la prise de décisions en vue d'un développement écologiquement durable s'est tenu en février-mars 1996 à l'Institut international de l'ONU pour la technologie des logiciels. L'agriculture et le développement rural durables ont été l'objet d'un colloque organisé à Tokyo du 27 au 29 novembre 1995, et d'une conférence sur l'avenir durable du système mondial qui s'est tenue à Tokyo en octobre 1995. En 1994, l'Université a lancé l'Initiative de recherche sur l'absence totale d'émission, qui vise à restructurer les processus industriels de telle sorte qu'ils ne produisent aucun déchet ni émission. À ce jour, deux congrès mondiaux se sont tenus, l'un à Tokyo en 1995 et l'autre à Chattanooga (États-Unis d'Amérique) en 1996, appuyés par un certain nombre de sessions sur Internet.

24. Un colloque de haut niveau sur la paix et le développement en Afrique, qui a examiné les causes culturelles, politiques et socio-économiques de conflit sur ce continent ainsi que les possibilités d'action pour favoriser la prévention, la gestion et le règlement de ces conflits dans une perspective de développement, s'est tenu à Tokyo les 11 et 12 octobre 1995. Un séminaire sur l'évolution de l'emploi et la structure du chômage en Afrique a eu lieu les 28 et 29 juillet 1995 à l'Institut des ressources naturelles en Afrique à Accra.

V. COORDINATION ET INTERACTION AU SEIN
DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES

A. Interaction avec le Secrétariat de
l'Organisation des Nations Unies

25. Les consultations officieuses sur des questions de fond entre le recteur et d'autres membres de la direction de l'ONU, d'une part, et, d'autre part, des fonctionnaires de rang supérieur de l'Organisation des Nations Unies ont été renforcées, en particulier dans le cadre des préparatifs de la troisième

Perspective à moyen terme, portant sur une période de six ans, et des budgets pour les exercices biennaux correspondants de l'ONU. Ces consultations ont eu une incidence notable sur la structure et les objectifs des programmes de l'Université. De plus, des cadres et spécialistes de rang élevé de l'ONU participent de plus en plus étroitement à la planification des programmes de l'Université, comme cela a été le cas en particulier pour les programmes établis pour le compte de l'Université par deux équipes spéciales consultatives chargées par le Conseil de définir l'orientation générale d'un programme à long terme de recherche et de formation à l'appui d'Action 21 et d'Agenda pour la paix, ainsi que dans les domaines de la sécurité et de la conduite des affaires mondiales. L'Université accorde ainsi une attention croissante à des questions présentant un intérêt immédiat pour l'Organisation des Nations Unies, en s'attachant à orienter davantage ses études vers l'action tout en s'efforçant de leur conserver le plus haut niveau de qualité.

26. Parallèlement, un effort spécial a été fait pour assurer une plus large diffusion des résultats des travaux de recherche de l'ONU au Siège de l'Organisation des Nations Unies. Depuis février 1995, l'Université a organisé 10 rencontres destinées à mieux faire connaître les résultats de ses travaux, à favoriser l'examen de nouvelles orientations et à permettre des échanges de vues entre professionnels et universitaires. Chacune de ces rencontres, auxquelles étaient invités à prendre part les fonctionnaires du Secrétariat de l'ONU et d'autres organismes internationaux ainsi que les représentants des missions permanentes, d'organisations non gouvernementales et d'établissements universitaires, a rassemblé 60 à 100 participants; les résumés des débats auxquels elles ont donné lieu ont fait l'objet d'une large diffusion.

B. Réunions de hauts fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social

27. Afin d'améliorer et de renforcer dans leur ensemble la coordination des programmes et la cohérence de l'action de l'Organisation, le Secrétaire général, secondé par le Coordonnateur spécial du développement économique et social, a convoqué à intervalles réguliers des réunions de hauts fonctionnaires de l'ONU dans les secteurs économique et social. Ces réunions, auxquelles l'ONU est représentée, en règle générale par son recteur, fournissent l'occasion d'examiner les questions de politique générale les plus diverses et les principales réalisations de l'Organisation, notamment en ce qui concerne les programmes et fonds des Nations Unies ou encore les commissions régionales, et contribuent de façon utile à la planification d'activités coordonnées dans le domaine de la coopération pour le développement. Parmi les thèmes abordés lors de récentes réunions de ce type figuraient la préparation des activités de suivi des conférences mondiales; la restructuration des secteurs économique et social; les apports de ressources en faveur du développement; la coopération et la division du travail avec les organismes issus des accords de Bretton Woods; le redressement économique et le développement de l'Afrique; les relations entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations non gouvernementales; l'égalité des sexes; Agenda pour le développement; le cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies; la gestion des affaires publiques; et la situation financière de l'Organisation des Nations Unies.

28. L'établissement d'un réseau d'information des hauts fonctionnaires, auquel est relié le recteur de l'UNU, a fourni la base d'un échange régulier d'informations. La participation régulière, à un haut niveau, de l'UNU aux réunions de hauts fonctionnaires a permis de mieux faire comprendre et de mieux intégrer ses travaux portant sur toute une série d'activités intéressant l'Organisation dans son ensemble.

C. Interaction avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

29. La coopération entre l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et l'UNU a elle aussi été sensiblement renforcée au cours des années 90. Durant la période couvrant le troisième plan à moyen terme de l'UNESCO, l'objectif principal a consisté à promouvoir une approche interdisciplinaire à la conception et à l'exécution des programmes. Un certain nombre d'initiatives ont été lancées, dont le programme de gestion des transformations sociales, le programme consacré à la culture de la paix, le projet interdisciplinaire sur l'éducation et l'information en matière d'environnement et de population et le programme des Chaires UNITWIN/UNESCO, tandis que d'autres, comme par exemple le programme intergouvernemental sur l'homme et la biosphère, ont vu s'accroître encore davantage leur caractère interdisciplinaire. De nombreux liens unissent ces différentes initiatives et les activités prévues dans la deuxième Perspective à moyen terme de l'UNU.

30. Un aspect de la coopération entre l'UNESCO et l'UNU qui mérite tout particulièrement d'être signalé consiste dans le programme des Chaires UNITWIN/UNESCO, un programme de jumelage universitaire qui vise à accroître au maximum la contribution des instituts universitaires de recherche et de formation de haut niveau à la solution des problèmes du développement. L'UNU a apporté à ce programme un soutien considérable en faisant appel à l'expérience qu'elle a acquise en matière de recherche et de formation interdisciplinaires. L'accord de coopération portant sur ce programme, qui a été signé par l'UNU et l'UNESCO en février 1994, a eu pour résultat d'assurer que tous les projets lancés sous les auspices d'UNITWIN ont immédiatement bénéficié de l'accès à l'expérience de l'UNU dans les domaines d'étude pertinents.

31. Au cours de ces dernières années, l'UNU et l'UNESCO ont entrepris en commun différentes activités dans les domaines de l'éducation, de la science, des études sociales, de la culture et de la communication. Les observations du Directeur général de l'UNESCO sur les travaux de l'Université et sur la coopération entre l'UNU et l'UNESCO au cours de l'exercice biennal 1994-1995, qui ont été présentées au Conseil exécutif à sa cent quarante-neuvième session, contiennent une liste détaillée des domaines de coopération entre les deux institutions.

D. Participation de l'Université des Nations Unies aux travaux des organes du Comité administratif de coordination

32. Le Secrétaire général attache la plus grande importance à la nécessité d'assurer une intégration effective de l'UNU aux activités du système des Nations Unies. Une participation plus systématique de l'UNU aux travaux des organes du CAC contribuerait grandement à la réalisation de cet objectif.

33. Dans cette optique, le Secrétaire général a recommandé d'inviter l'UNU à être représentée dans tous les comités consultatifs qui sont les organes subsidiaires du CAC. En particulier, la participation systématique de l'UNU aux travaux du Comité consultatif du CAC pour les questions relatives aux programmes et aux opérations, ainsi qu'à ceux de son Comité interorganisations sur le développement durable, aurait pour effet de renforcer l'interaction tant sur les questions de politique générale que sur les questions relatives aux programmes.

34. Pour ce qui est de la participation de l'UNU aux travaux du CAC lui-même, le statut particulier de l'Université devra être pris en considération. L'UNU sera systématiquement informée du programme de travail du CAC, ce qui lui permettra de préciser si l'un des points inscrits à l'ordre du jour de telle ou telle session du Comité pourrait, compte tenu du programme de travail de l'Université, faire l'objet d'une contribution particulièrement importante de sa part. Le Secrétaire général recommandera ensuite au CAC d'inviter le recteur à participer aux débats correspondants.

35. En outre, il est prévu d'organiser, à des dates appropriées compte tenu du cycle de programmation de l'UNU, des consultations périodiques entre le recteur de l'Université et des membres du CAC en vue de recenser les thèmes de recherche que l'UNU se propose d'inscrire à son programme de manière à contribuer le plus utilement possible aux activités du système. Ces dispositions devraient être approuvées par le CAC à sa deuxième session ordinaire de 1996 (prévue pour la fin octobre).

VI. QUESTIONS DIVERSES

36. Depuis 1995, l'UNU participe au programme de congés sabbatiques des Nations Unies, qui offre aux fonctionnaires internationaux du système des Nations Unies l'occasion d'établir des contacts étroits avec les milieux universitaires mondiaux et de s'informer des derniers progrès de la recherche.

37. L'objectif du projet d'école des cadres des Nations Unies, qui a été lancé récemment, est de promouvoir et de renforcer, par le biais d'une série d'activités de formation, la liaison interprogrammes ainsi que la coopération et la coordination intersectorielles dans les principaux domaines d'activité des organismes des Nations Unies, de même que les capacités de gestion et la cohésion d'une culture de gestion à l'échelle du système. Des efforts sont actuellement entrepris pour identifier et adapter les programmes de formation existants en la matière et pour en établir de nouveaux qui répondent aux principaux objectifs du projet d'école des cadres des Nations Unies. Conformément au mandat inscrit dans sa Charte, l'UNU peut apporter son concours à ce projet en contribuant à l'élaboration de programmes d'étude.

VII. CONCLUSION

38. La participation de l'UNU à l'activité de l'Organisation des Nations Unies à différents niveaux – intergouvernemental et interinstitutions – est substantielle et en voie d'être plus clairement définie et institutionnalisée.

De nouvelles initiatives vont être prises pour renforcer, par le biais du CAC et de ses organes subsidiaires ainsi que des réunions de hauts fonctionnaires dans les domaines économique et social, les structures et modalités de communication, d'interaction et d'intégration qui ont déjà été mises en place. Les mécanismes existants et la coopération qui s'exerce actuellement devraient être encore améliorés et renforcés à l'avenir.

Note

¹ Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992, vol. I, Résolutions adoptées par la Conférence (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8 et rectificatif), résolution 1, annexe II.
